

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 29 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024-12-114 / MARCHES PUBLICS

L'AMENAGEMENT d'un parc arboré et de la promenade de la digue :
- Approbation de l'avenant N° 2 au lot N° 3 - Maçonnerie / Béton / Mobiliers/ Serrurerie

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc-GREGOIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ INITIAL ET AVENANT N° 1

Le marché de travaux, décomposé en 5 lots, porte sur l'aménagement du domaine public aux abords de la base ludique, par la création d'un parc arboré et d'un espace public ouvert et accessible à tous. Le marché englobe aussi le réaménagement de la voie *Promenade de la Digue* depuis la *Draye de Meyne* jusqu'à la *Maison de Pays* avec le renouvellement de réseaux d'eau potable, la refonte des cheminements piétons, des voies de circulation, des stationnements, des accessoires de voirie ainsi que l'agencement paysagé urbain.

Le marché initial a été approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2022 (2022-07-64) qui a attribué le lot N° 3, Béton, Dallage, Mobilier Serrurerie à : SOLS Vallée du Rhône.

Montant initial du lot N° 3 : Maçonnerie / Béton / Mobiliers/ Serrurerie (compris TC1, TC2 et PSE) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 382 991.06 HT
- Montant TTC : 459 589.27€ HT

L'avenant N° 1 du lot 3 concerne une évolution des besoins du projet demandé par la maîtrise d'ouvrage ainsi que des ajustements de conception et de mise en œuvre.

L'avenant N° 1 du lot N° 3 a été approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2023 (2023-06-69) :

Montant des précédentes modifications du Lot N° 3 après avenant1(compris TC1, TC2 et PSE) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Nouveau montant HT du marché après l'avenant N° 1 : 389 634.71 € HT
- Nouveau montant TTC du marché après l'avenant N° 1 : 467561.65 € TTC
- Pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 : 1.77 %

.../...

R

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT N° 2

L'avenant N° 2 porte sur la clôture financière du lot N°3 en adéquation avec les quantitatifs finaux réels exécutés par le prestataire. Le décompte général des mètres contradictoires montre des moins-values sur les travaux concernant la tranche ferme, notamment 80 m² de stationnement « via verte », ainsi que des surfaces de sablage et durcisseurs en moins. Le total des moins-values, avant notification et exécution de la tranche conditionnelle 2, est de 6 616.12 € HT.

Des modifications d'exécution lors des travaux de la tranche conditionnelle 2 (aménagement entre la rue Jules Bernard et la Maison de Pays) devenues nécessaires ou demandées par la maîtrise d'ouvrage ont été réalisées.

Les modifications concernent l'évolution des emprises du projet et l'adaptation aux contraintes de terrain rencontrées :

- Intégration de béton circulé sur la circulation piétonne donnant accès aux stationnements face à la Maison de Pays,
- réalisation d'un passage surélevé en béton circulé
- Création d'une rampe PMR avec son garde-corps venant compenser la réduction des quantités de béton non circulé.

Ces travaux complémentaires réalisés de la TC2 engendrent une plus-value de 9 494.60 € HT.

Le bilan global de l'ensemble des prestations réalisées par SOLS VALLEE DU RHONE, titulaire du marché du lot N° 3 entraine un Décompte Général Global en plus-value de :
9 494.60 - 6 616.12 = 2 878.48 € HT.

Le montant total des travaux en plus-values issus de l'avenant N° 2 s'élève à + 2 878.48 € HT (soit un écart introduit de 2,49%).

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 392.513.18 € HT
- Montant TTC : 471 015.82 TTC
- % d'écart introduit par les avenants N° 1 et N° 2 : 2.49 %

En application de l'article R2194-7, le marché public peut être modifié pour intégrer les modifications devenues nécessaires et qui ne sont pas substantielles.

La commission d'appel d'offres réunie le 27 Novembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- D'APPROUVER l'Avenant N° 2 du lot N° 3 - Maçonnerie / Béton / Mobiliers/ Serrurerie.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

